

Publications techniques des bandes



Canada

Program Reference Centre,
Room 1610

Centre de référence du
Program, pièce 1610

PROGRAMME DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES
POUR LES ECOLES

Septembre 1982



Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada

E
78
.C2
B3514
NoFS1



OTTAWA, Ontario. KLA 0H4
November 17, 1983.

Your file Votre référence

Our file Notre référence A-3520-4

Keith Johnson
Manager,
Program Reference Centre,
Indian and Inuit Affairs,
Room 1610.

Technical Publication Request

As requested, enclosed are the following Band Technical Publications which have been distributed in final form:

- BTP-CN-1 Construction Contracting Guidelines for
Band Councils (english and french)
- BTP-FS-1 Fire Protection Program for Schools
(english and french)
- BTP-GT-1 Construction Management (english and french)
- BTP-GT-2 Guidelines for Construction Inspection by
Indian Bands (english and french)
- BTP-HS-1 House Repairs and Maintenance
(english and french)
- BTP-MS-4 Hypochlorination O & M Guideline
(english and french)

As your name has been added to our BTP distribution, you will now receive english and french versions of final publications as they become available.

If you require additional information, do not hesitate to contact us.


A. D. Dineen
A/Head,
Technical Information and
Publications Section,
Technical Services and
Contracts Branch.
(819) 997-0226

PROGRAMME DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES
POUR LES ECOLES

Table des matières

- 1.0 INTRODUCTION
 - 1.1 But
 - 1.2 Objectifs
 - 1.3 Applications
 - 1.4 Définitions

- 2.0 SERVICE SCOLAIRE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE
 - 2.1 Introduction
 - 2.2 Planification de la protection contre l'incendie
 - 2.2.1 Administration
 - 2.2.2 Habitudes de prudence
 - 2.2.3 Tenue des lieux
 - 2.2.4 Mesures de sécurité à prendre au cours des activités post-scolaires
 - 2.3 Responsabilités du personnel de l'école
 - 2.3.1 Directeur d'école
 - 2.3.2 Professeurs
 - 2.3.3 Concierges
 - 2.3.4 Préposés aux installations de chauffage
 - 2.3.5 Ouvriers d'entretien
 - 2.3.6 Veilleur de nuit
 - 2.3.7 Elèves
 - 2.4 Outils et matériel
 - 2.5 Formation

- 3.0 EXERCICES D'INCENDIE ET SECURITE DES OCCUPANTS
 - 3.1 Fréquence des exercices d'incendie
 - 3.2 Principes des exercices d'incendie

- 4.0 INSEPCTIONS DE SECURITE-INCENDIE
 - 4.1 Régularité
 - 4.2 Marche à suivre
 - 4.2.1 Rôle des spécialistes
 - 4.2.2 Terrains et environs des bâtiments
 - 4.2.3 Intérieur du bâtiment scolaire

- 4.2.4 Bâtiments de service
- 4.2.5 Matériel et systèmes d'extinction
- 4.2.6 Réseaux d'alarme
- 4.3 Risques d'incendie
- 4.3.1 Risques d'incendie dus à l'erreur humaine
- 4.3.2 Elimination des risques d'incendie

- 5.0 MAITRISE DU FEU

- 5.1 Introduction
- 5.2 Genres de matériel de lutte contre l'incendie
- 5.2.1 Matériel courant
- 5.2.2 Classification des genres d'incendie et du matériel de lutte contre l'incendie
- 5.2.3 Extincteurs d'incendie et agents d'extinction
- 5.2.4 Extincteurs automatiques
- 5.3 Méthodes de lutte contre l'incendie
- 5.3.1 Points fondamentaux à connaître
- 5.3.2 Mesures à prendre lors de la découverte d'un incendie
- 5.3.3 Techniques de lutte contre l'incendie
- 5.3.3.1 Introduction
- 5.3.3.2 Utilisation des extincteurs portatifs
- 5.3.3.3 Utilisation des lignes de tuyaux
- 5.3.3.4 Utilisation des systèmes de distribution par canalisations

- 6.0 RAPPORT D'INCENDIE: PERTES DE PROPRIETES ET PERTES DE VIES AU COURS DES INCENDIES

TABLEAUX

1. Risques dus au combustible
2. Risques dus à une source de chaleur
3. Exemples d'énergie thermique

PROGRAMME DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES
POUR LES ECOLES

1.0 INTRODUCTION

1.1 But

La présente directive a pour but d'aider les directeurs et le personnel des écoles des réserves indiennes à établir dans ces écoles un niveau élevé de sécurité contre l'incendie. On y décrit les principaux facteurs de prévention et de protection contre l'incendie dans les écoles afin de souligner la nécessité de planifier la fonction "sécurité". La planification diminue le risque d'incendie et augmente l'état de préparation aux urgences, advenant qu'un incendie se déclare. Le directeur d'école trouvera dans la présente directive les renseignements nécessaires à l'instauration et à la mise en oeuvre d'un programme efficace de sécurité contre l'incendie.

1.2 Objectifs

La présente directive a pour objectif d'aider à:

- a. mettre en oeuvre des mesures complètes de prévention des incendies, dans le bâtiment principal et les dépendances (par exemple, les bâtiments de service);
- b. instaurer un service scolaire de défense contre l'incendie permettant au personnel de l'école de planifier et d'exécuter des exercices d'incendie, de telle sorte que les enfants puissent évacuer l'école en ordre, rapidement et en toute sécurité si un incendie se déclarait; et
- c. préparer le personnel de l'école à effectuer des inspections courantes de sécurité-incendie et à utiliser les techniques et le matériel de lutte contre l'incendie afin de réduire l'étendue éventuelle des pertes dues aux incendies.

1.3 Utilisateurs

La présente directive est destinée aux administrateurs de la Direction de l'éducation du Programme des Affaires indiennes et inuit, aux membres des bandes responsables de l'éducation, aux directeurs d'école et à toutes les autres personnes travaillant dans les écoles des réserves indiennes relevant de la compétence fédérale.

1.4 Définitions

- a. La prévention des incendies désigne les mesures visant à éviter la naissance d'un incendie (par exemple, des inspections préventives régulières destinées à s'assurer que l'on entretient méthodiquement les lieux et à éliminer les causes fréquentes d'incendie et les méthodes imprudentes).
- b. La protection contre l'incendie désigne en général les mesures nécessaires pour protéger les vies et les biens et pour réduire l'étendue éventuelle des pertes par l'incendie. Plus précisément, ce sont les méthodes utilisées pour neutraliser l'incendie ou pour l'éteindre (par exemple, l'utilisation d'extincteurs portables).
- c. Le service scolaire de défense contre l'incendie désigne les membres du personnel de l'école qui, sous la direction du directeur, sont chargés des activités de prévention et de protection contre l'incendie dans l'école. (Voir aussi le Bulletin d'informations techniques n° 16 du Commissaire fédéral des incendies, "Mesures de sécurité-incendie dans les écoles", et le Bulletin n° 22, "Organismes de secours en cas d'incendie dans les immeubles occupés par l'Administration fédérale".)
- d. L'état de préparation aux urgences désigne la capacité de faire face à un incendie, à une explosion ou à une autre situation d'urgence, comme une fuite de gaz toxique. Il englobe tout ce que doit faire le service scolaire de défense contre l'incendie pour mettre en oeuvre les mesures préventives et correctives destinées à neutraliser l'incendie et à faire évacuer les occupants.

2.0 SERVICE SCOLAIRE DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

2.1 Introduction

Chaque année, le feu ravage trois ou quatre écoles indiennes. On pourrait réduire de telles pertes en mettant sur pied un service efficace de défense contre l'incendie et un programme de prévention des incendies dans toutes les écoles. C'est ainsi qu'on devrait instaurer dans les écoles indiennes un programme de prévention des incendies afin que:

- a. on effectue régulièrement des inspections de sécurité-incendie;
- b. on identifie les objets, les matériaux ou les conditions présentant des risques d'incendie;
- c. on veille à ce que les sorties de secours soient dégagées quand le bâtiment est occupé;
- d. on dispose d'un matériel de lutte contre l'incendie suffisant et bien entretenu;
- e. on note et corrige toutes les situations non conformes aux normes de sécurité.

2.2 Planification de la protection contre l'incendie

Le directeur de l'école doit connaître les nombreux facteurs qui contribuent à assurer une sécurité globale contre l'incendie dans l'école. Les méthodes et pratiques suivantes sont essentielles au maintien d'un niveau élevé de sécurité contre l'incendie.

2.2.1 Administration

Les procédés administratifs importants à suivre sont les suivants:

- a. assurer la formation des étudiants aînés et des membres du service scolaire de défense contre l'incendie et leur assigner des responsabilités quant aux exercices d'incendie, aux inspections de sécurité-incendie, à la lutte contre l'incendie et à l'entretien du matériel de protection contre l'incendie;

- b. coordonner l'action du personnel de sorte que les occupants évacuent le bâtiment en toute sécurité au cours d'une situation critique et que l'on avertisse le service d'incendie (ou une autre source de secours);
- c. mettre au point des consignes spéciales pour s'occuper des blessés (y compris le traitement des blessures, le transport vers les postes de soins médicaux et l'aide aux personnes handicapées ou susceptibles de s'évanouir, d'avoir une attaque, etc.) au cours d'une situation critique;
- d. pourvoir les étudiants d'abris temporaires en cas de mauvais temps lors d'une urgence;
- e. afficher les consignes d'incendie et de secours expliquant par qui et de quelle façon le travail doit être arrêté, les machines immobilisées, les opérations suspendues, les appareils débranchés, le courant coupé, les conduites d'alimentation en carburant fermées, etc., ainsi que la filière à suivre pour signaler et réduire les risques d'incendie et autres menaces à la sécurité;
- f. pourvoir à une suppléance automatique assurée par un ou plusieurs adjoints pour l'exécution des tâches administratives en l'absence du directeur d'école;
- g. faire exécuter des exercices d'incendie conformément à la section 3.1.

2.2.2 Habitudes de prudence

La prudence est essentielle lorsqu'on utilise des machines, du matériel, des outils ou des produits chimiques dans son travail ou à l'atelier, de même que lorsque l'on se sert d'appareils comme des brûleurs, des éléments électriques et des chalumeaux, ou encore lorsque l'on remplit l'air ambiant de matières combustibles (par exemple, la sciure de bois, les gaz et les vapeurs inflammables).

2.2.3 Tenue des lieux

La tenue des lieux doit faire l'objet de normes rigoureuses qu'il importe de faire respecter en tout temps. A cette fin il faut:

- a. défendre de fumer dans les secteurs qui présentent des risques élevés d'incendie;
- b. assigner aux employés des endroits pour fumer et pour préparer le café;
- c. limiter l'utilisation de matériaux dangereux non indispensables;
- d. utiliser des distributrices et des contenants d'entreposage qui respectent les normes de sécurité; et
- e. mettre au rebut avec les précautions voulues les matériaux dangereux non indispensables.

2.2.4 Mesures de sécurité à prendre au cours des activités post-scolaires

Il faut prévoir des mesures d'urgence pour faire évacuer les visiteurs et le grand public qui assistent à des activités post-scolaires comme des concerts, des réunions de scoutisme ou des réunions de groupes communautaires.

2.3 Responsabilités du personnel de l'école

2.3.1 Directeur d'école

Le directeur de l'école est chargé de mettre sur pied et de coordonner le service scolaire de défense contre l'incendie et le programme de prévention des incendies. En règle générale, il faut y inclure tout le personnel de l'école, étant donné que chaque employé doit jouer un rôle au cours des situations critiques.

Le directeur de l'école doit également mettre sur pied un comité de certains employés afin de résoudre les problèmes et d'évaluer toutes les questions relatives à la sécurité.

Le directeur de l'école doit superviser l'élaboration et l'exécution des mesures décrites 2.2; il doit entre autres assurer la formation des membres du service scolaire de défense contre l'incendie conformément à 2.5.

2.3.2 Professeurs

Sous la direction du directeur de l'école, les professeurs doivent:

- a. pourvoir à l'évacuation des élèves;
- b. donner à leurs élèves les consignes appropriées et leur assigner diverses responsabilités (voir section 2.3.7);
- c. faire partie des comités de sécurité-incendie; et
- d. exécuter les directives affichées concernant la sécurité-incendie, tant sur une base régulière qu'au cours des alertes ou des interventions d'urgence.

2.3.3 Concierges

Tous les jours, les concierges doivent vérifier les extincteurs et le matériel, faire le tour des salles de cours, des vestiaires, des autres salles et des endroits dissimulés, et jeter tous les déchets et les objets qui présentent des risques d'incendie.

2.3.4 Préposés aux installations de chauffage

Il appartient à ces personnes de pourvoir à l'entretien des installations de chauffage, de climatisation, du matériel électrique et mécanique, des locaux qui y sont réservés, de même que des réseaux d'alarme et du matériel de lutte contre l'incendie. Ils doivent aussi s'assurer que la certification des récipients sous pression est valide.

2.3.5 Ouvriers d'entretien

Le préposé aux installations de chauffage (gardien, mécanicien, etc.) doit:

- a. prendre la direction du groupe chargé sur place de combattre l'incendie et aider le directeur d'école et son comité à résoudre les problèmes relatifs à la sécurité;
- b. s'assurer que les terrains et bâtiments sont en bon état et réparés au besoin. Il doit entre autres pourvoir au bon fonctionnement des sorties de secours et de la serrurerie, et faire réparer au besoin les appareils électriques, machines, etc.;
- c. veiller à la sécurité de l'entreposage et de la manutention des matériaux, combustibles, etc.; et
- d. veiller au respect des normes de sécurité dans les locaux techniques et scolaires.

2.3.6 Veilleur de nuit

Le veilleur de nuit est chargé de la sécurité du (ou des) bâtiment(s); il doit faire ses rondes régulièrement et signaler au directeur de l'école les incidents ou les conditions inhabituelles. En cas d'urgence, contacter immédiatement les postes d'incendie et de police ou, selon l'état de la situation, l'agent de bande approprié et ensuite, avertir le directeur de l'école aussitôt que possible.

2.3.7 Elèves

Les élèves doivent:

- a. exécuter les tâches de surveillance qui leur sont assignées;
- b. exécuter les consignes que leur ont données leur professeurs, entre autres: ouvrir et fermer les portes et utiliser les signaux de la main comme ils s'y sont exercés au cours des exercices d'incendie;

- c. évacuer dans l'ordre et se rassembler aux endroits prévus; et
- d. conserver près d'eux couvertures, vêtements et chaussures en cas d'évacuation précipitée des dortoirs.

Au cours des situations critiques, les étudiants plus âgés peuvent aider à la vérification des locaux, à l'évacuation des plus jeunes et à la lutte contre l'incendie (par exemple, en faisant démarrer les pompes, en étirant les lignes de tuyau, en fermant les portes, en apportant des outils, etc.).

2.4 Outils et matériel

On doit disposer sur les lieux de lampes de poche ou de lanternes bien entretenues de même que de clés anglaises et d'autres outils pour fermer les conduites de gaz, ouvrir les bornes d'incendies ou aider à entrer dans les bâtiments ou à en sortir.

2.5 Formation

Les membres du service scolaire de défense contre l'incendie doivent connaître la façon d'utiliser des extincteurs d'incendie, les canalisations d'incendie et les installations de robinets d'incendie armés. La section 5.0 fournit des renseignements sur ce matériel. Les membres du service de défense contre l'incendie doivent également apprendre des méthodes de vérification de l'entretien afin de s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de détection et d'alarme, des systèmes d'extinction, des extincteurs d'incendie et des pompes.

3.0 EXERCICES D'INCENDIE ET SECURITE DES OCCUPANTS

Après la mise sur pied du service de défense contre l'incendie et du programme de prévention des incendies, le personnel de l'école doit élaborer des plans d'évacuation et les mettre en pratique au moyen des exercices d'incendie.

Ces exercices d'incendie sont destinés à apprendre aux étudiants et au personnel à quitter le bâtiment dans l'ordre et par la sortie la plus commode lorsque l'avertisseur retentit.

Les étudiants et le personnel doivent connaître le but de ces exercices et ce que l'on attend d'eux, ce qui réduit la probabilité d'une panique générale.

3.1 Fréquence des exercices d'incendie

Au cours des premières semaines de l'année scolaire, on doit procéder à plusieurs exercices d'incendie. Par la suite, on peut les espacer. Après les étapes d'apprentissage initial, il suffit de faire un exercice par mois.

3.2 Principes des exercices d'incendie

Les plans d'évacuation et les exercices d'incendie doivent répondre aux méthodes et considérations fondamentales suivantes:

- a. La marche à suivre lors d'un exercice d'incendie doit être mise par écrit et affichée à l'intention de tous les employés. Les plans d'évacuation doivent prévoir l'évacuation complète des salles de classe, des vestiaires, des toilettes, des grandes salles de réunion, des gymnases et vestiaires attenants, des bibliothèques, des chapelles et de tous les autres locaux.
- b. Seul le directeur de l'école doit décider du moment propice à un exercice d'incendie, de façon que tous les employés répondent adéquatement aux situations d'urgence. Personne ne doit être exempté d'un exercice, sauf à la discrétion du directeur de l'école.
- c. On doit toujours utiliser les réseaux d'alarme, si l'école en est dotée, pour signaler les exercices d'incendie. Dans les écoles où l'on ne dispose pas de réseaux d'alarme, les employés doivent convenir des signaux distincts pour signaler un

exercice et une situation critique réelle. Que l'on ait un réseau d'alarme ou non, il faut aussi convenir de signaux de la main qui indiqueront les directions à prendre, par exemple "avancez", "arrêtez", "faites demi-tour", "à gauche", "à droite", etc., car on pourrait ne pas entendre des directives orales à cause du bruit des avertisseurs.

- d. On doit donner aux enfants la possibilité de faire des exercices pratiques d'évacuation dans l'ordre. Même s'ils doivent ordinairement sortir par le chemin le plus commode et le plus rapproché, ils doivent également apprendre à emprunter un autre chemin (ou plusieurs autres). Cet exercice doit inclure des "sorties obstruées", de sorte que les élèves soient forcés de rebrousser chemin brusquement pour emprunter une autre sortie. On peut indiquer la sortie obstruée par un panneau indicateur. Il faut également apprendre aux enfants à sortir par les fenêtres en dernier ressort, là où la chose est possible. Les responsables de la préparation de ces exercices doivent réduire au minimum le risque de blessures et tenir compte de facteurs comme les toits à traverser et l'existence d'escaliers et d'échelles à l'extérieur. A l'occasion, les employés et les étudiants doivent faire un exercice en empruntant les escaliers de secours.
- e. L'évacuation au cours des exercices ne doit pas se faire par étapes (c'est-à-dire: ne pas évacuer le premier étage, puis le deuxième, et ainsi de suite). La sortie doit s'effectuer en masse, en surveillant de près la congestion et les embouteillages. Si on le juge nécessaire, on pourra faire emprunter aux élèves d'autres sorties afin de réduire la congestion.
- f. Les enfants doivent se tenir la main tout au long des exercices d'incendie. On doit nommer des chefs de file.

- g. Les élèves plus âgés, que l'on choisit comme surveillants spéciaux, peuvent aider à dégager tous les secteurs. On peut assigner à ces surveillants des responsabilités qui vont les éloigner de leur salle de classe; par conséquent, on doit leur donner des consignes d'évacuation individuelles et un lieu de rassemblement distinct pour la vérification des présences. Plus particulièrement, les surveillants de classe doivent:
- tenir les portes ouvertes;
 - sortir à la suite des derniers de la file;
 - si possible, guider ou sortir les élèves infirmes ou très jeunes.
- h. En règle générale, personne ne doit prendre le temps de récupérer ses effets personnels, manteaux, etc. On doit établir une marche à suivre spéciale à l'intention des élèves qui se retrouvent en maillot de bain ou en costume de gymnastique au moment de l'exercice d'incendie; par exemple, attendre à la sortie, contrôler la récupération de vêtements essentiels, évacuer vers un abri convenable. Par mauvais temps, les étudiants doivent avoir un refuge vers où évacuer.
- i. à mesure qu'ils sortent du bâtiment, les employés doivent s'assurer de fermer toutes les portes derrière eux, ce qui peut réduire l'étendue de l'incendie.
- j. On doit également emporter la liste des présences de la journée et vérifier, au moment du rassemblement, la présence de tous les enfants de chaque classe.
- k. Il faut conduire les élèves à au moins 30 mètres (m) du bâtiment, à l'écart des bornes d'incendie et des voies de passage, qu'il faut laisser dégagées.
- l. A chaque exercice d'incendie, on devra prendre note du temps écoulé entre la sonnerie de l'alarme et la fin de l'exercice. On peut répéter au ralenti les premiers exercices d'incendie. Une

fois tous les exercices répétés, on devra faire des exercices sans les annoncer d'avance jusqu'à ce que toutes les opérations s'effectuent rondement.

- m. Il importe d'évaluer les exercices d'incendie afin de voir s'il est possible d'améliorer la façon d'effectuer l'opération. On peut former un comité composé d'employés et d'élèves qui se chargerait de faire l'évaluation, d'étudier les problèmes et de recommander des solutions.

4.0 INSPECTIONS DE SECURITE-INCENDIE

4.1 Régularité

On doit inspecter les lieux une fois par semaine. Si possible, les inspections doivent être effectuées par un groupe composé de membres du service scolaire de défense contre l'incendie et de spécialistes au besoin. Des points de vue différents facilitent la définition, la discussion et l'adoption concertée de meilleures méthodes pour corriger les situations dangereuses.

Au cours de leurs inspections périodiques du (ou des) bâtiment(s), les inspecteurs doivent s'appliquer à déceler les matériaux, les objets ou les situations pouvant entraîner un incendie, le propager, en augmenter la violence ou nuire à l'évacuation des occupants.

4.2 Marche à suivre

4.2.1 Rôle des spécialistes

Dans plusieurs situations, on doit recourir à des spécialistes:

- a. mauvais fonctionnement des installations de chauffage, des appareils et des circuits électriques;
- b. interruption des services d'aqueduc;

- c. décharge normale ou accidentelle des réseaux d'eau d'incendie, nécessitant une recharge ou une remise en état;
- d. mauvais fonctionnement des réseaux d'alarme;
- e. évaluations des méthodes utilisées; et
- f. études approfondies, par un spécialiste de la sécurité-incendie, sur les dispositifs de sécurité et l'aménagement du bâtiment en général.

En cas d'hésitation sur la nécessité de recourir à un spécialiste, communiquer avec l'agent régional de la sécurité et de la prévention des incendies et avec le conseiller régional. On peut aussi demander de l'aide aux commissaires régionaux des incendies (ministère des Travaux publics) et aux autorités provinciales ou municipales.

Les sous-sections suivantes décrivent la marche à suivre que le personnel de l'école et les spécialistes techniques doivent observer lors des inspections.

4.2.2 Terrains et environs des bâtiments

- a. Ramasser les ordures et couper l'herbe sèche, les mauvaises herbes et les broussailles sur une longueur d'au moins 16 mètres du bâtiment. Dégager les sorties, perrons, marches et paliers d'escaliers de toute glace, neige ou débris.
- b. Les bornes d'incendie doivent être accessibles au cours des mois d'hiver. Vérifier si le carré de manoeuvre de la prise d'eau et les bouchons de tuyau peuvent être tournés facilement.
- c. Vérifier si les réservoirs sortis de terre de gaz de pétrole liquéfié et de mazout présentent des fuites ou sont endommagés. Surveiller aussi la présence d'huile sur le sol et dans les bâtiments secondaires. Vérifier autour du tuyau de remplissage des réservoirs d'huile souterrains s'il n'y a pas eu une quantité anormale d'huile renversée. Inspecter les accessoires ou les supports des réservoirs extérieurs. Les supports, les réservoirs et les espaces libres doivent répondre aux normes établies.

- d. Vérifier les installations électriques extérieures. Les installations de transformateurs doivent être entourées d'une clôture et libres de végétation sèche et d'ordures. Signaler au responsable de la compagnie d'électricité les fuites d'huile ou les flaques d'huile sur le sol. Evaluer le danger possible que représentent (pour le personnel et les élèves) les bâtiments de la génératrice, les lignes d'énergie suspendues et les panneaux d'électricité du bâtiment.
- e. Evaluer le danger possible que représentent pour les bâtiments à revêtement combustible les feux de brousse ou d'herbes, les flammes poussées par le vent ou les débris en combustion provenant, par exemple, d'incinérateurs, chaudières en activité, travaux de construction ou feux de forêt. Tenir compte de ce danger dans les plans d'action en cas de situation critique.
- f. S'assurer que les escaliers de secours, les marches d'escalier, les rampes et les autres éléments des sorties extérieures doivent être en excellent état. Faire l'essai des escaliers extérieurs de secours si on a le moindre doute quant à leur sécurité. Vérifier et entretenir les glissières de secours et les échelles.
- g. Vérifier l'état des cheminées.

4.2.3 Intérieur du bâtiment scolaire

- a. On ne doit pas conserver dans le bâtiment les fournitures inutiles et le papier, les meubles, les tissus ou tout autre matériau combustible dont on ne se sert pas. N'entreposer que la quantité de liquides inflammables et combustibles nécessaire pour assurer le fonctionnement de l'école. Les quantités de gaz de pétrole liquéfié (par exemple, le propane, le butane) ne doivent pas dépasser les normes établies. Si possible, ne pas entreposer d'essence ou de liquides inflammables dans les bâtiments scolaires. Lorsqu'on doit en entreposer de petites quantités, observer scrupuleusement les normes établies.

On ne doit rien entreposer dans les pièces abritant du matériel de chauffage, du matériel de distribution électrique, des machines ou des appareils chauffants.

On ne doit jamais laisser de meubles et autres objets dans les entrées, les corridors, les voies de secours et les escaliers. Ne pas entreposer de matériaux combustibles en-dessous des escaliers. L'agent régional de la prévention des incendies doit approuver l'isolation contre le feu de tout espace d'entreposage nécessaire en-dessous des escaliers.

- b. Les systèmes et les installations de chauffage doivent être bien entretenus. Vérifier les conduits de vapeur et d'eau chaude menant aux calorifères afin de s'assurer que l'isolation n'est pas déplacée. à chaque année, précédant la saison de chauffage, les cheminées doivent être inspectées et si nécessaire, ramonées. Les conduits de cheminée doivent être exempts de corrosion, fixés solidement, bien appuyés et parfaitement étanches à l'entrée de la cheminée.

La distance entre les conduits de cheminée et les plafonds, murs ou autres surfaces combustibles doit respecter les normes ou codes en vigueur. L'espace libre entre les chaudières, calorifères, réservoirs d'eau chaude et chauffeferettes, et entre ceux-ci et les plafonds, murs ou autres surfaces combustibles doit respecter les normes ou codes en vigueur.

On doit toujours laisser fermées les portes des locaux où se trouvent les installations de chauffage, les installations de distribution électrique ou des liquides inflammables, de même que les portes des cloisonnements coupe-feu et des puits d'escaliers de secours.

- c. On doit toujours déverrouiller les portes des sorties de secours lorsque le bâtiment est occupé. S'assurer que les portes s'ouvrent facilement, et le système de fermeture antipanique avec barre est en parfait état. Vérifier tous les jours les

panneaux indicateurs de sorties de secours et les flèches illuminées indiquant les sorties afin de s'assurer qu'ils sont en bon état. Vérifier également si les dispositifs de fermeture automatique des portes des cloisonnements coupe-feu ou de leurs approches fonctionnent parfaitement.

- d. Vérifier si les éléments du système de distribution électrique sont endommagés, surchauffent, présentent une surintensité de fusion, etc. Inspecter aussi les interrupteurs, les prises de courant, les appareils d'éclairage des plafonds ou des murs, le câblage découvert, pour s'assurer que l'isolation et les conduites intérieures et extérieures en sont intactes.

Vérifier aussi si les moteurs sont propres, sans dommages ni défauts. Vérifier si les rallonges électriques, les cordons d'alimentation, les câbles et les fils électriques sont endommagés ou détériorés. (Si on est forcé d'utiliser très souvent des rallonges électriques, la filerie est insuffisante et il y a lieu d'y remédier sans retard.)

- e. Vérifier si les appareils électroménagers sont endommagés ou défectueux et s'ils sont bien utilisés et installés au bon endroit. Par appareils électroménagers, on entend les cuisinières, les réchauds, les cafetières, les bouilloires, les fers à repasser et les fers à souder.
- f. Tous les jours après usage, vider les ordures des ateliers, laboratoires, classes d'enseignement ménager et salles de bricolage. On doit mettre les ordures et les déchets dans des contenants métalliques munis de couvercles, en attendant la cueillette de ces ordures.
- g. Vérifier qu'il n'y ait ni fuites ni avaries aux conduites internes de gaz et de combustible; vérifier de la même façon les connexions

électriques des laboratoires. L'emplacement des soupapes de gaz principales ainsi que des soupapes d'arrêt doit être indiqué sur les plans d'action en cas de feu.

- h. Evaluer le danger possible que représentent tous les produits chimiques utilisés dans le bâtiment, y compris les caractéristiques de réactivité, de corrosion ou d'explosion des produits chimiques (par exemple: la production de chaleur (feu) par mélange accidentel, les actions sur des matériaux organiques et les résultats d'une contamination ou d'une détérioration). On doit surveiller étroitement les opérations dangereuses, comme la peinture au pistolet, dans les espaces ouverts ou les cabines.
- i. Il doit être interdit de fumer ailleurs qu'aux endroits prévus à cette fin, où l'on placera des cendriers fonctionnels. Avant de quitter les lieux, on doit s'assurer que rien dans les salles, les lieux de rangement et sur les meubles ne constitue un risque d'incendie.
- j. Faire observer les règlements sur l'usage de la cigarette et les consignes d'évacuation lorsque les locaux de l'école servent à des réunions communautaires, des réceptions de Noël ou des concerts, et lorsque l'on y effectue des rénovations, des réparations ou de l'entretien courant.

4.2.4 Bâtiments de service

Les principes d'inspection et de prévention des incendies applicables à l'intérieur du bâtiment scolaire principal s'appliquent également d'une façon générale aux dépendances: habitations, entrepôts, génératrice, station de pompage, ateliers et autres bâtiments.

On doit apporter une attention particulière, dans les bâtiments de service renfermant des moteurs à combustion interne, aux tuyaux d'échappement, aux fuites de combustibles ou de lubrifiant, à l'entreposage du combustible et aux réservoirs de carburant.

4.2.5 Matériel et systèmes d'extinction

- a. Les extincteurs d'incendie doivent être complètement chargés et conservés à leur place en tout temps. Le personnel de l'école doit connaître non seulement la façon d'utiliser les extincteurs portatifs, mais aussi le moment où il faut les recharger, la façon de recharger chaque modèle d'extincteurs, la façon de repérer les défauts et les dates fixées pour les épreuves hydrostatiques périodiques.
- b. On doit faire une fois par année l'inspection et l'essai des systèmes d'extinction à projection directe et les recharger aux intervalles requis.
- c. Au moins une fois par année, on doit faire un essai d'écoulement de toutes les prises de colonne montante. Vérifier si les lances d'incendie sont fixées et si le tuyau est en bon état. Le personnel doit apprendre quand et comment utiliser les canalisations d'incendie.
- d. On doit respecter le mode de vérification des réseaux d'extincteurs automatiques. Vérifier la pression de l'air et de l'eau. Vérifier le bon fonctionnement des mécanismes ou des appareils connexes, de même que les raccords avec les avertisseurs.
- e. Le personnel doit savoir actionner les motopompes fixes, refaire la réserve d'eau et réamorcer les réseaux d'extincteurs automatiques, les dispositifs et le matériel d'alarme connexes.
- f. On doit vérifier périodiquement la quantité d'outils et de matériel de lutte contre l'incendie, dont les tuyaux, les lances d'incendie, les clés anglaises, les échelles, les haches, les pièces de jonction et les accessoires des tuyaux (par exemple, les divisions et les réductions).
- g. On doit examiner régulièrement les réserves d'eau des bornes d'incendie, des colonnes montantes et des réseaux d'extincteurs automatiques.

Surveiller les pressions de l'eau d'approvisionnement et s'assurer que les soupapes d'alimentation, d'essai et de régulation du débit sont dans la position voulue. Vérifier les motopompes fixes connexes.

- h. On doit faire fonctionner les bornes d'incendie et leur faire subir un essai d'écoulement au printemps et à l'automne, et les inspecter au moins deux fois au cours de l'hiver, au cas où elles seraient gelées. Après usage, il faut vérifier les bornes d'incendie et les remettre en état; au besoin, les mettre à l'abri des intempéries de l'hiver.

4.2.6 Réseaux d'alarme

- a. On doit vérifier régulièrement les réseaux d'alarme. On peut procéder à cette opération au moment des exercices d'incendie. Au moins une fois au cours de l'année scolaire, on doit vérifier tous les dispositifs déclenchant l'alarme, y compris les avertisseurs d'incendie à poignée et les détecteurs de fumée thermiques ou autres.
- b. On doit s'assurer que l'on peut entendre de partout dans le bâtiment les dispositifs d'alarme, dont le timbre doit différer des autres sonneries, sirènes d'alarme ou avertisseurs, utilisés dans l'école.
- c. Vérifier si les panneaux de localisation de l'alarme fonctionnent.
- d. Vérifier le bon fonctionnement des génératrices ou des sources d'alimentation par accumulateur de secours.
- e. Vérifier le bon fonctionnement des signaux indicateurs de défauts (lampes, avertisseurs, etc.).
- f. Lorsque les réseaux d'alarme sont reliés à un service d'incendie ou à un autre organisme, avvertir les intéressés que l'on procède à des

contrôles. On peut éviter que les signaux de contrôle se rendent jusqu'à ces organismes si l'on possède des sectionneurs.

- g. Informer immédiatement ces organismes si un signal d'alarme leur est envoyé accidentellement au cours de l'entretien ou d'essais de fonctionnement.
- h. En cas de déclenchement d'une fausse alarme ou d'un signal de défektivité, toujours faire enquête, car le feu peut couvrir plusieurs heures.
- i. Si possible, le personnel de l'école doit être entraîné à utiliser les méthodes de vérification des réseaux d'alarme et des dispositifs déclenchant l'alarme. Les personnes non initiées peuvent endommager par inadvertance les dispositifs ou les réseaux.

4.3 Risques d'incendie

Le feu a besoin de trois "éléments" pour naître et pour continuer de brûler: l'air, la chaleur et le combustible. Etant donné que l'atmosphère contient ordinairement assez d'oxygène pour nourrir le feu, c'est souvent là l'élément le plus difficile à exclure ou à contenir. Il est rare qu'on ne retrouve pas aussi du combustible, en plus ou moins grandes quantités. Dans la plupart des cas, la présence du troisième élément (la chaleur) suffit donc pour faire naître le feu. Les inspecteurs doivent se le rappeler lorsqu'ils font l'inspection des locaux scolaires.

Les tableaux 1 à 3 illustrent les risques d'incendie courants dus au combustible et à la chaleur. Toutes les sources de chaleur énumérées peuvent constituer l'amorce de combustion des combustibles énumérés.

TABLEAU 1

RISQUES DUS AU COMBUSTIBLE

<u>Combustibles solides courants</u>	<u>Liquides et solides combustibles inflammables</u>	<u>Gaz combustibles</u>
Bois, dérivés du bois Produits végétaux Tissu, produits animaux Papier, caoutchouc Matières synthétiques	Essence, huiles, alcools Solides du pétrole (par exemple, la cire, le goudron) Peintures, solvants, graisses animales et huiles végétales	Gaz naturel, gaz de pétrole liquéfié Produits chimiques (nitrates, oxydes, chlorures) Poussières (grain, charbon, bois)
<u>Métaux</u> (magnésium, sodium, potasse)	<u>Plastiques</u> Résines, caséines, cellulose	

TABLEAU 2

RISQUES DUS A UNE SOURCE DE CHALEUR

<u>Energie calorifique chimique</u>	<u>Energie calorifique électrique</u>	<u>Energie calorifique mécanique</u>
Chaleur de combustion Echauffement spontané Chaleur de décomposition Chaleur de dissolution	Echauffement par résistance Echauffement diélectrique (induction) Chaleur provenant de la soudure à l'arc Electricité statique Chaleur provenant de la foudre	Chaleur de frottement Etincelles de frottement
<u>Energie de rayonnement</u> Le soleil Surface chauffée		

TABLEAU 3

EXEMPLES D'ENERGIE THERMIQUEEnergie calorifique chimique

Allumettes, flammes nues (par exemple, des chandelles)
Chiffons imbibés d'huile
Explosion
Soude caustique/eau

Energie calorifique électrique

Réchaud ou circuit surchargé
Balais de moteur, courts-circuits

Energie calorifique mécanique

Courroies chaudes
Coussinets secs et objets durs (friction)

Energie calorifique de rayonnement

Rayons focalisés
Passage d'un métal du rouge au blanc
Métal chaud

4.3.1 Risques d'incendie dus à l'erreur humaine

La plupart des risques d'incendie proviennent d'une faute, d'un accident, d'une négligence ou d'une erreur de jugement, par exemple:

- a. entreposer des combustibles près du matériel de chauffage, des machines électriques, des moteurs à combustion interne, des ampoules électriques, des radiateurs ou d'autres surfaces chauffées, ou contre des fils électriques, des tuyaux de réchauffage, des conduites ou des cheminées;
- b. placer des liquides volatils inflammables (par exemple, les peintures, les huiles chauffées, l'essence) près d'une flamme ou de foyers d'étincelles;
- c. laisser s'échapper des gaz combustibles dans des endroits où il y a une source d'allumage;
- d. amener des combustibles (par exemple, le bran de scie, les copeaux, les tournures métalliques imprégnées d'huile) ou les laisser s'accumuler près de machines électriques sous tension ou de foyers de chaleur;
- e. fumer dans les endroits dangereux;
- f. laisser tomber, dans des combustibles ou sur ceux-ci, des matières enflammées, incandescentes ou calorifiques;
- g. utiliser négligemment ou incorrectement des fils et des câbles sous tension, et des appareils tels que fers, bouilloires, réchauds, grille-pain, poêles à frire, lampes et chaufferettes électriques;
- h. mélanger accidentellement des produits chimiques qui deviennent ainsi inflammables ou explosifs; et
- i. ranger ou utiliser imprudemment des appareils calorifiques.

4.3.2 Elimination des risques d'incendie

Une fois que l'on a décelé un risque d'incendie, les mesures de correction à y apporter sont évidentes dans la plupart des cas: enlever, remplacer, jeter, réparer, rendre plus sécuritaire ou protéger.

Il faut signaler le problème au bureau régional ou de district du Programme des Affaires indiennes et inuit si les risques nécessitent l'intervention de techniciens de l'extérieur ou que l'argent requis pour y remédier dépassent les montants attribués au personnel de l'école.

5.0 MAITRISE DU FEU

5.1 Introduction

Les autorités de l'école doivent faire évacuer le bâtiment dès que l'on sent la présence de la fumée, que l'on entend les avertisseurs automatiques ou que l'on aperçoit quelque signe de feu. Le fait de maîtriser un début d'incendie peut faciliter l'évacuation des locaux mais les mesures suivantes doivent précéder toute tentative de combattre l'incendie:

- a. La personne qui découvre le feu doit immédiatement donner l'alarme afin de faire commencer l'évacuation.
- b. L'employé désigné doit demander de l'aide de l'extérieur (le personnel de l'école doit s'assurer qu'une personne est désignée pour appeler à l'aide).

REMARQUE: On peut faire évacuer un bâtiment avec plus de sécurité si l'on ralentit et circonscrit l'incendie en fermant la porte de l'endroit où le feu s'est déclaré et en vérifiant si les parois coupe-feu et les portes qui donnent dans les corridors de sortie ou les puits d'escalier sont également fermées.

5.2 Genres de matériel de lutte contre l'incendie

5.2.1 Matériel courant

La plupart des écoles possèdent certains dispositifs pour éteindre ou contenir un incendie, que ce soit de simples appareils à commande manuelle ou du matériel automatique moderne. Parmi les extincteurs d'incendie manuels que l'on retrouve normalement dans les écoles, mentionnons les extincteurs à base d'eau, à mousse, à poudre et à neige carbonique.

Parmi les dispositifs plus compliqués, on retrouve:

- a. les installations de colonnes montantes et de robinets armés;
- b. les installations de prises d'eau et de robinets d'incendie armés;
- c. les installations automatiques à poudre, à neige carbonique ou autres; et
- d. les extincteurs automatiques à eau.

Tous les employés, surtout ceux qui sont désignés pour combattre les incendies, doivent connaître l'emplacement du matériel de lutte contre l'incendie du bâtiment et la façon de s'en servir. Les programmes de formation du personnel doivent comprendre l'étude des techniques d'opération et l'utilisation pratique du matériel. Si possible, les corps de sapeurs-pompiers de la région ou les représentants de l'inspecteur ou du fabricant doivent faire une démonstration pratique sur la façon d'utiliser le matériel.

Sur les extincteurs d'incendie portatifs, on trouve des plaques contenant des directives sur l'entretien et le fonctionnement de l'appareil, ainsi que sur le genre d'incendie que l'on peut combattre avec ce genre d'extincteur. On doit insister sur ces renseignements au cours des sessions de formation, et les répéter au cours des séances de rappel périodiques.

5.2.2 Classification des genres d'incendie et du matériel de lutte contre l'incendie

On classe les genres d'incendie selon le genre de combustible auquel il est exposé. Lorsque l'on connaît la sorte de combustible, on peut utiliser plus rapidement l'agent extincteur approprié. Cet agent doit:

- a. éteindre effectivement le feu;
- b. empêcher la propagation du feu (qu'on risque de favoriser avec un extincteur inadéquat); et
- c. protéger celui qui s'en sert.

On classe les combustibles comme suit:

Classe "A": bois, dérivés du bois, papier, tissu, caoutchouc, produits animaux, produits végétaux, etc.;

Classe "B": liquides inflammables (par exemple, l'essence, les huiles et les alcools);

Classe "C": matériel électrique; et

Classe "D": métaux combustibles.

REMARQUE: Un incendie de classe "C" peut passer à la classe "A" ou "B" lorsque l'on coupe l'électricité.

L'agent extincteur appartient à la même classification que le genre de feu qu'il doit combattre. Par exemple, on doit utiliser un agent de classe "A" pour éteindre un feu de classe "A".

Certains extincteurs appartiennent à plus d'une classe; la lettre est dans ce cas précédée d'un chiffre (par exemple, 2A - 4B), ce qui signifie que l'extincteur peut noyer deux unités d'un feu de classe "A" (c'est-à-dire une armoire à bois de 600 mm sur 600 mm) et quatre unités d'un feu de classe "B" (quatre bacs de liquide inflammable de 750 mm² chacun), et que l'on a approuvé son utilisation pour ces deux sortes de feu.

En général, les extincteurs de classe "A" (extincteurs à eau et lignes de tuyaux) ne doivent pas servir à éteindre les feux de liquides inflammables (classe "B") ni les feux de matériel électrique (classe "C"). Ces extincteurs peuvent faire augmenter la surface des liquides en combustion en faisant déborder les contenants ou en faisant flotter le liquide sur l'eau, et peuvent faire couler les liquides en combustion sous les portes ou sur d'autres combustibles. On risque également de recevoir un choc électrique si l'on dirige le jet d'eau directement sur le matériel électrique.

5.2.3 Extincteurs d'incendie et agents d'extinction

Même si différentes sortes d'extincteurs peuvent se ressembler, la plaque contenant les directives indique clairement de quel genre d'extincteur il s'agit. Le personnel de l'école doit connaître parfaitement tous les genres d'extincteurs du bâtiment. Plus succinctement, on retrouve les genres d'extincteurs suivants:

- a. Extincteur à eau, classe "A"
 - seau-pompe;
 - liquide ignifuge;
 - réservoir sous pression; et
 - réservoir à pression auxiliaire.
- b. Extincteur à eau, classes "A" et "B"
 - mousse à réaction chimique.
- c. Extincteur à poudre, classes "A", "B" et "C"
 - à pression auxiliaire; et
 - à pression permanente.
- d. Extincteur à neige carbonique (CO₂), classes "B" et "C"
 - sous pression autonome.

- e. Tuyau d'arrosage, classe "A" - eau
 - l'eau provient du réseau d'eau du bâtiment.
- f. Lance de robinet d'incendie, classe "A" - eau
 - l'eau provient des réservoirs sous pression du réseau d'eau du bâtiment, ou des groupes de pompes.

5.2.4 Extincteurs automatiques

On installe normalement un réseau d'extincteurs automatiques à eau pour protéger tout l'intérieur du bâtiment. A moins que le fonctionnement n'en soit entravé ou que le feu ne soit d'une violence extrême, une telle installation peut éteindre la plupart des incendies qui se déclarent dans les écoles.

Les extincteurs automatiques à poudre, à neige carbonique ou à autre produit chimique sont destinés à éteindre des feux localisés, comme les feux des hottes de cuisinières, des salles d'entreposage de liquides inflammables et des réservoirs ouverts. Ces extincteurs automatiques peuvent éteindre complètement le feu, mais leur action doit être complétée par le recours à des extincteurs portatifs adéquats ou par le retrait de la source d'allumage, en coupant l'alimentation en combustible ou en électricité, etc. Certains dispositifs coupent automatiquement le carburant et l'électricité lorsqu'un feu est détecté. Au cours de sa tournée d'inspection, le personnel de l'école doit vérifier si les extincteurs automatiques sont en bon état de fonctionnement. S'ils ont déjà servi, on doit les remettre en état de fonctionner le plus tôt possible. Le personnel de l'école doit savoir avec qui communiquer à cette fin.

On doit désigner certains employés qui apprendront comment réamorcer les extincteurs automatiques et en refaire le plein au besoin.

5.3 Méthodes de lutte contre l'incendie

5.3.1 Points fondamentaux à connaître

Le feu produit des gaz dangereux, principalement du gaz carbonique lorsque l'air est abondant et du monoxyde de carbone lorsque l'air est insuffisant. Selon la nature du combustible et la quantité de chaleur produite, d'autres gaz toxiques peuvent se dégager. La chaleur fait monter les gaz et peut entraîner la mort à des endroits considérablement éloignés de l'incendie. Même s'il n'est pas toxique en soi, le gaz carbonique détruit l'oxygène et peut faire suffoquer.

Les personnes appelées à lutter contre l'incendie doivent être parfaitement conscientes du danger des gaz et planifier leur action en conséquence.

Voici quelques principes de base:

- a. Etablir un plan d'action en cas d'incendie pour chacun des secteurs du bâtiment. Déterminer les voies par où pourront s'échapper les personnes appelées à lutter contre l'incendie. Définir la classe d'incendie qui pourrait se déclarer dans chaque secteur du bâtiment et y installer l'extincteur approprié.
- b. Lutter contre l'incendie seulement s'il est assez réduit pour être neutralisé de l'intérieur du bâtiment et seulement si l'on a accès à une voie ou une sortie de secours.
- c. Dans les autres cas, combattre l'incendie de l'extérieur du bâtiment suivant les méthodes établies.
- d. Si possible, désigner des équipes de deux ou trois personnes plutôt qu'une personne seule pour lutter contre l'incendie dans un endroit donné.
- e. Si possible, circonscrire le feu dès le début, en gardant les portes fermées jusqu'à ce que l'on y apporte des extincteurs.

- f. Se rappeler que les gaz dégagés par le feu montent dans l'atmosphère et que, par conséquent, l'air est plus pur au niveau du sol. Si possible, tenir la tête en-dessous du niveau de la fumée.

ATTENTION: La fumée renferme des gaz toxiques. Ne pas essayer de combattre les incendies susceptibles de dégager des éléments toxiques. Cesser de lutter contre l'incendie lorsque le personnel commence à se sentir incommodé. De préférence, évacuer.

5.3.2 Mesures à prendre lors de la découverte d'un incendie

En découvrant un incendie, on doit prendre les mesures suivantes:

- a. La personne qui découvre un signe quelconque d'incendie doit donner l'alarme immédiatement. Les secondes comptent.
- b. Dès l'alarme donnée, l'évacuation doit commencer automatiquement. En entendant l'alarme, on ne doit pas s'attarder à vérifier s'il y a réellement du feu.
- c. S'il y a lieu, prévenir le service d'incendie ou une autre source d'aide. Signaler au service d'incendie tous les feux, quelle que soit leur importance, afin de s'assurer que le feu est entièrement éteint.
- d. S'assurer que tous les occupants sont sortis du bâtiment. Vérifier toutes les salles et tous les secteurs. Fermer les portes des salles de cours afin d'aider à circonscrire le feu et d'empêcher le plus longtemps possible la fumée d'atteindre les voies de secours.
- e. Combattre le feu avec des extincteurs ou des lances de robinets d'incendie seulement si le feu est réduit, visible et ailleurs qu'entre le sapeurs-pompier et la seule sortie de secours.

- f. Si l'on est coincé par le feu, essayer d'atteindre une pièce munie de fenêtres. Fermer les portes derrière soi et demander de l'aide s'il est dangereux de sauter par la fenêtre. Attention: un saut de plus de 2 à 3 mètres peut entraîner des blessures graves et douloureuses. Ne sauter qu'en dernier ressort.

Ouvrir les fenêtres pour respirer de l'air pur. Lorsque l'on doit briser une fenêtre, utiliser tout objet à portée de la main. Enlever le verre resté sur le châssis avant de sortir par la fenêtre.

- g. Seulement si on peut le faire rapidement, arrêter les moteurs, les machines, les brûleurs, les appareils électriques, les torches à souder, etc.

5.3.3 Techniques de lutte contre l'incendie

5.3.3.1 Introduction

Il est souvent facile de neutraliser un début d'incendie, par exemple, dans les corbeilles à papier, les poubelles des toilettes ou autres contenants à ordures. On peut n'avoir même pas besoin d'utiliser les extincteurs dans ces cas. Par exemple, il peut suffire de placer un couvercle sur une poubelle pour y étouffer le feu, ou encore retirer la source d'énergie ou le combustible alimentant le feu.

Un autre mesure de neutralisation simple consiste à fermer le chauffage, les appareils et le matériel électriques, ou de couper l'alimentation en combustible et l'électricité. Bien sûr, cela suppose que l'on connaît l'emplacement des dispositifs de fermeture.

Les feux plus importants peuvent nécessiter l'utilisation d'un extincteur ou plus. Les caractéristiques des extincteurs d'incendie approuvés et les directives quant à leur utilisation sont les suivantes:

5.3.3.2 Utilisation des extincteurs portatifs

- a. Les extincteurs portatifs à eau donnent un jet plein, que diriger à la base du feu afin de refroidir le combustible et de noyer ainsi le feu.
- b. Les extincteurs à poudre dégagent un nuage de poudre. La technique d'utilisation consiste à appliquer la partie concentrée du nuage sur toutes les surfaces du combustible en flammes, ce qui étouffe le feu. S'il s'agit d'une combustion de liquides, prendre les mesures nécessaires afin d'éviter la reprise du feu.
- c. Les extincteurs à mousse refroidissent le combustible. On doit vaporiser la mousse sur toutes les surfaces du combustible. La mousse étouffe le feu dans des liquides inflammables, et elle refroidit et étouffe le feu des combustibles de classe "A". La mousse reste stable pendant un certain temps.
- d. Les extincteurs à neige carbonique dégagent un nuage de gaz plus lourd que l'air. Ce nuage déplace l'air et, ainsi, étouffe le feu. Le gaz peut se dissiper rapidement; aussi, on doit disposer d'extincteurs d'appui.
- e. Les extincteurs à hydrocarbure halogéné ressemblent aux extincteurs à neige carbonique.

5.3.3.3 Utilisation des lignes de tuyaux

Avec les lignes de tuyaux, l'extinction se produit par noyade et refroidissement. On peut installer les tuyaux sur des dévidoirs et des râteliers.

Faire attention, lorsque l'on utilise des tuyaux de caoutchouc entoilé, d'enlever complètement le tuyau du râtelier et de l'étirer avant d'y amener l'eau. Il n'est pas nécessaire d'étirer complètement les tuyaux en caoutchouc dur.

Ouvrir la lance d'incendie afin de laisser s'échapper l'air contenu dans le tuyau. On peut ensuite fermer la lance d'incendie si l'on ne s'en sert pas immédiatement. On recommande d'utiliser des lances à brouillard d'eau.

Ajouter des rallonges si le tuyau est trop court pour atteindre l'incendie (par exemple, pour les feux d'herbes).

Le personnel de l'école doit savoir où se trouve la source d'alimentation en eau et comment ouvrir les soupapes et les pompes (s'il y a lieu).

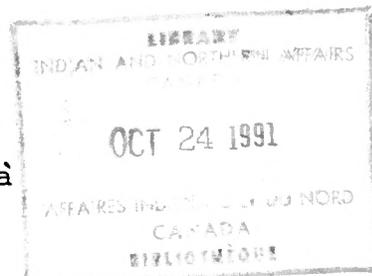
5.3.3.4 Utilisation des systèmes de distribution par canalisations

La présence de bornes, de tuyaux et de lances d'incendie signifie qu'on peut combattre le feu depuis l'extérieur du bâtiment.

- a. Lorsqu'il faut ajouter une rallonge à une borne d'incendie déjà en utilisation, on doit, dans la plupart des cas, fermer la borne pendant l'opération.
- b. Il se peut que l'on doive ouvrir les bornes d'incendie dans l'obscurité totale ou partielle. Utiliser une clé de barrage appropriée pour faire tourner le carré de manoeuvre dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. Il doit toujours y avoir non loin de la borne une clé pour l'ouvrir.

On doit ouvrir complètement les bornes d'incendie lorsque l'on s'en sert. La plupart des bornes ont des dispositifs de vidange autonome qui envoient dans la terre l'eau qui n'est pas captée par le tuyau, ce qui peut emporter la couverture du sol en tournant la borne et entraîner des problèmes de gel.

- c. Le diamètre des tuyaux des bornes d'incendie est généralement de 63.5 mm. Juste le volume et la pression normale de l'eau rendent les tuyaux difficiles à manipuler; aussi, On doit y assigner au moins deux ou trois hommes.
- d. Après usage, on doit fermer complètement les bornes d'incendie et les laisser se vidanger. On peut voir la colonne d'eau baisser. On peut aussi vérifier la baisse de l'eau en jaugeant de la main l'aspiration à la sortie; en effet, le retrait rapide de la main peut faire résonner un son d'orgue augmentant en intensité.



Si les bornes d'incendie ne se vidangent pas d'elles-mêmes, on doit y pomper l'eau restée à l'intérieur et les hivériser.

6.0 RAPPORT D'INCENDIE: PERTES DE PROPRIETES ET PERTES DE VIES AU COURS DES INCENDIES

Les procédures de rapport des biens endommagés par l'incendie figurent dans la directive ministérielle n° 96 du Ministère des Affaires indiennes et du Nord. On peut se procurer des exemplaires de cette directive auprès du conseiller régional.

Les directeurs d'école doivent également connaître les formules et publications suivantes. Les bureaux régionaux doivent avoir sous la main des exemplaires de ces formules et publications, et pouvoir renseigner les directeurs d'école tel que requis, sur la façon réglementaire d'établir les rapports d'incendie.

Rapport de visite de prévention-incendie, Immeubles du Gouvernement du Canada (formule DFC 140, bilingue);

Rapport sur l'inspection d'habitations, Immeubles occupés par l'Administration fédérale (formule MTP 452, bilingue);

Rapport d'incendie (formules DFC 451 et 451F);

Rapport sur une victime d'incendie (formule DFC 453, bilingue);

Mesures de sécurité-incendie dans les écoles (Bulletin d'informations techniques n° 16 du Commissaire fédéral des incendies); et

Organismes de secours en cas d'incendie dans les immeubles occupés par l'Administration fédérale (Bulletin d'informations techniques n° 22 du Commissaire fédéral des incendies).